

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joanie Godin	Numéro de permis 2015734	Date d'inspection Le 08 août 2024	
Nom de l'établissement Garderie au coin des petits		Numéro de téléphone (506) 284-9811	
Adresse 3 rue Notre Dame Kedgwick NB E8B 1H2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Aucun médicament n'est administré.
- L'exploitante entretient l'aire de jeu extérieur en sorte d'assurer la sécurité des enfants.
- Les jouets sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents.
- Aucune structure fixe ne se trouve dans le terrain de jeu.
- Observations:  
À mon arrivée, les enfants s'amuse à l'extérieur. L'accueil du parent, jeux libres et le diner. Les enfants s'amusaient avec des jeux de tables. (Uno et pichenottes)
- Discussions avec l'exploitante concernant les médicaments et le terrain de jeu.

original signé par  
Mona Martin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 août 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Joanie Godin

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 août 2024

\_\_\_\_\_  
Date